



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE

Avis de Consultation Ouverte

N° 049-APMF/26

1. Le **AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "**Réabonnement annuel de la station INMARSAT-C**".
constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **APMF ALAROBIA**

Rue : **ROUTE DES HYDROCARBURES**

Etage / Numero de Bureau : **BATIMENT ANNEXE - 2ème ETAGE**

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation ouverte, version électronique, doit être tiré à la **AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE, BATIMENT ANNEXE - 2e ETAGE** et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

. 1^{er} Paiement à effectuer auprès de l'agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Immeuble Plan Anosy (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés)

- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

. 2^{ème} Paiement à effectuer auprès de **AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE, BATIMENT ANNEXE - 2e ETAGE**.

- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Régisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir à **I APMF ALAROBIA - BATIMENT ANNEXE - 2ème ETAGE** au plus tard le **23/09/2026 à 10 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- cent vingt-cinq mille Ariary (Ar125 000.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du **AGENCE PORTUAIRE, MARITIME ET FLUVIALE**



à Le 14/09/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics